

## Pour une Information Alternative, Forcément !

### [INTERNATIONAL]

P2 - Universités US :  
le contre-modèle

P3 - Un danger nommé Rajoy

### [POLITIQUE & SOCIÉTÉ]

P4 - Pourquoi les pauvres  
sont-ils gros ?

P5 - La pub ne fait pas grandir

P6 - In God we Trust

P7 - Les vœux de la LDH  
pour 2008 : retrouver  
la république

P8 - Hubertine Auclert : femme  
de l'Allier et désobéissante

### [ÉCOLOGIE & ÉCONOMIE]

P9 - Le harcèlement contre l'asso-  
ciation kokopelli se poursuit

### [SERVICES PUBLICS]

P10 - Veut-on supprimer  
les départements ou bien  
les services publics ?

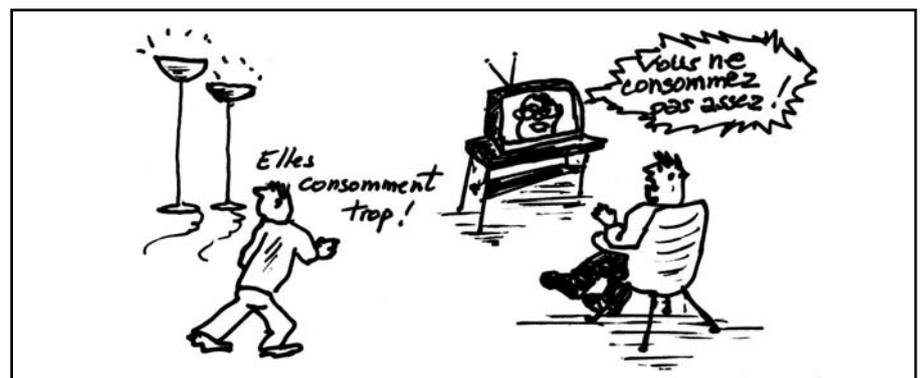
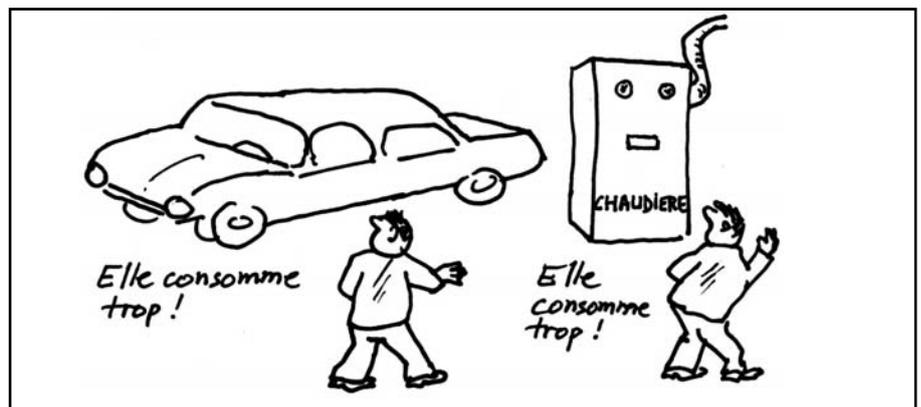
P11 - À quoi sert un conseiller  
général ?

### P12 - DES CHIFFRES !

+ AGENDA

**CHERS LECTEURS DU PIAF,**  
Vous pouvez participer à notre  
journal si vous éprouvez le besoin  
ou l'envie d'informer en nous  
envoyant vos idées, sujets, articles :  
**contact@le-piaf.org**

## Chacun cherche son pouvoir d'achat



Ignorez-vous ce qui devrait vous pousser hors du lit de bonne heure et de bonne humeur chaque matin dans la perspective de lendemains qui chantent ? Les médias, les instituts de sondages ou encore monsieur Leclerc tentent pourtant de nous en convaincre chaque jour : la préoccupation principale des Français serait de pouvoir consommer plus. En d'autres termes, nos existences se résu-

meraient à la volonté farouche d'accumuler le plus de produits matériels possibles. En effet, la vie vaut-elle d'être vécue sans un écran plat cent-dix centimètres ou le dernier téléphone portable 3G ? Ainsi va notre chaleureuse société de consommation que le gouvernement tente, avec plus ou moins d'à-propos, de pérenniser.

[SUITE EN P4]



## Universités US : le contre-modèle

La Loi dite « Libertés et responsabilités des universités » (LRU), votée en août reprend certains aspects déjà en place dans les universités des Etats-Unis et d'ailleurs. Mais est-ce bien le modèle à suivre ?

**A**ux Etats-Unis, tous les établissements d'enseignement supérieur, privés comme publics, sont payants. Dans les universités privées, les frais d'inscription varient entre 20 000 et 35 000 euros par an, et dans les publics, entre 4 500 et 15 000 dollars par an. Le plus souvent, les étudiants ont recours à des prêts bancaires, avec des taux d'intérêt autour de 8 % par an, et il n'est pas hors du commun de finir ses études avec une dette de 50 000 à 100 000 dollars. Il y a peu de bourses proportionnellement au nombre d'étudiants.

En dehors des frais de scolarité, les universités, publiques et privées, sont financées par des fondations, ou grâce aux fonds propres de l'institution placés en bourse. De plus, chaque année, l'université fait un appel à donations (qui sont déductibles des impôts), surtout parmi ses anciens élèves, mais aussi auprès des entreprises privées. La fondation de Harvard, par exemple, posséderait 25 milliards de dollars. L'université Johns Hopkins a récolté, dans un seul de ses appels de fonds annuels, 2,3 milliards de dollars.

Ce mode de financement de l'enseignement supérieur met en place un système à deux vitesses, qui creuse l'écart social entre étudiants à l'université puis dans la société. Les « meilleures » universités peuvent recruter les meilleurs professeurs de chaque domaine avec des salaires très élevés. Leurs diplômés trouvent toujours de bons postes, quels que soient leurs métiers. Les établissements publics peu renommés, par contre, sont dans une spirale d'échec, où le manque de financement se traduit en mauvais rang dans les classements et en peu de réussite sociale pour leurs diplômés. Les personnes les plus démunies n'accèdent pas à l'université, soit à cause des sélections à l'entrée (même dans les universités publiques, qui sont parfois plus ouvertes que les privées), soit parce qu'elles ne peuvent se permettre un tel endettement.

Les entreprises privées ont une grande place dans les universités américaines, avec des financements de chaires, des laboratoires, des annexes entières, et dans le financement des projets de recherche. Ainsi, un professeur se voit souvent obligé par son université de trouver des modes de financement (privé) supplémentaires, pour pouvoir, par exemple, payer lui-même le loyer de son laboratoire.

Un grand nombre de cours sont donnés par des

contractuels (enseignants sur contrats à durée limitée), et de plus en plus de postes traditionnellement donnés à des titulaires à vie sont remplacés, lors des départs en retraite, par des contractuels. Ces contractuels sont obligés de cumuler un grand nombre de contrats d'un semestre ou d'un an pour avoir les moyens de leur recherche ou simplement une paye acceptable. Dans certaines villes, ces professeurs précaires commencent à former des syndicats.

Les universités américaines sont devenues à présent des entreprises privées à but lucratif où les plus riches peuvent pratiquement s'acheter un bon diplôme et par là une bonne carrière. Ainsi les universités aux États-Unis creusent la fracture sociale au lieu de la résorber...

**Oliver Carmine**

### Krach, krach !

La panique a secoué les bourses mondiales ces derniers jours (et ce n'est peut-être pas fini) : la belle affaire !

La question n'est pas tant de savoir si la bourse monte ou descend ni qui est ou serait responsable de ces mouvements, que de savoir à quoi sert la bourse et qui paye les pots cassés.

Lorsque la bourse est florissante, la minorité des gros actionnaires se goinfre de dividendes et les augmente encore, parfois, par le jeu délicat et sympathique des licenciements boursiers.

Lorsque la bourse baisse légèrement les gros actionnaires (sans même parler de quelques retentissants délits d'initiés) se servent des « petits porteurs » comme amortisseurs et surtout comme dindon de la farce.

Si la bourse coule, s'effondre ou krach, les banques centrales jouent les pompiers avec l'argent des contribuables.

Si l'effondrement dure, les licenciements se multiplient, des millions d'hommes et de femmes sont précarisés ou réduits à la misère. Moralité :

– lorsque les bénéfices sont importants, il reviennent au privé ;

– lorsque les pertes sont importantes, elles sont absorbées par la collectivité.

Moralité de la moralité : pour l'avenir de l'humanité, il faut couper les bourses. **JMJ**



## Un danger nommé Rajoy

Le premier tour des municipales en France, le 9 mars, coïncide avec les élections législatives en Espagne : nos voisins du sud sont en effet appelés, comme tous les 4 ans à choisir les députés qui se chargeront, à leur tour, de nommer un nouveau chef d'État.

Le socialiste José Luis Rodriguez Zapatero (PSOE) souhaite se succéder à lui-même et le leader de l'opposition, Mariano Rajoy (PP) espère prendre sa revanche après son échec de 2004. Les élections d'alors s'étaient déroulées dans un climat particulièrement tendu trois jours après les attentats ayant causé la mort de deux cents personnes à Madrid. Le gouvernement de José Maria Aznar (PP) avait longtemps accusé les Basques d'ETA d'être à l'origine de la tuerie alors même que la piste islamique était déjà – et à juste titre – privilégiée par les enquêteurs. Les mensonges du gouvernement ajoutés à l'engagement de troupes espagnoles en Irak avait finalement mené le PSOE à la victoire. Pour quel bilan ?

Dès son arrivée au pouvoir, Zapatero programma le retour des sol-

datés ce qui réduisit à néant les relations diplomatiques avec l'oncle Sam. Sur le plan intérieur, la majorité des promesses de campagne ont été mis à exécution que ce soit en matière de mœurs (légalisation du mariage homosexuel) ou sur le plan social (augmentation de pensions, aides au logement). Néanmoins, les inégalités sociales continuent à grandir et le chômage a même augmenté ces derniers mois. Surtout, les efforts pour obtenir qu'ETA dépose les armes ont été vains. C'est d'ailleurs sur ce thème que son opposant Rajoy, suivant à la lettre les consignes du professeur Aznar, s'est appuyé en demandant plus de sévérité envers les terroristes basques. Pendant ces quatre années, Rajoy a multiplié les tentatives de déstabilisation accusant même le gouvernement de collaborer avec ETA. Ses discours nauséabonds et dangereux dans une démocratie aussi jeune ont peut-être séduit les nostalgiques du franquisme, mais il semblerait que le candidat socialiste soit plus crédible aux yeux des espagnols.

**Benj.**

► PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) : créé en 1879, il s'agit aujourd'hui d'un parti social démocrate similaire au PS français.

► PP (Parti populaire) : fondé en 1976 par un ancien ministre de Franco, le parti conservateur est proche de l'UMP français.

Au niveau national, il n'existe pas d'autres partis représentatifs.

► IU (Gauche unie, extrême-gauche) : n'a jamais eu d'élus.

► L'Extrême droite, à l'exception de quelques groupuscules, a été absorbée par le PP.

► ETA (Euskadi Ta Askatasuna) : le groupe armé qui lutte pour l'indépendance du Pays Basque a perpétré plusieurs attentats ces dernières années. Bien que leurs cibles soient exclusivement des intérêts économiques de l'Espagne, plusieurs personnes ont péri dans ces attentats. ■

### Association loi 1901 « Le Piaf »

3 rue d'Orchampt  
75018 Paris - France  
contact@le-piaf.org  
www.le-piaf.org

Directeur de la publication : **le Piaf**

Comité de rédaction : **Alex D., Aldo Bernard, Bo.F, Benj., Cluc, Damien S., Gaël Mahé, JMJ, Katerina Bauhaus, M. Solal, Magali, Oliver Carmine, Patrick, PB, Pierre Fouilhoux, Robert Moisneau.**

ISSN : 1957-0031

### ©opyleft

La diffusion de ce journal est régie par une licence Creative Commons. Vous êtes libres de reproduire, distribuer et communiquer cette création dans les conditions suivantes : # Citer les auteurs # Ne pas utiliser à des fins commerciales # Utiliser cette même licence (chacune de ces conditions peut être levée avec notre autorisation).  
<http://www.creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/>



En décembre 1972, Salvador Allende, alors président de la République du Chili, prononce un discours devant l'Organisation des Nations unies (ONU). Dans cet extrait, il évoque l'influence des entreprises multinationales.

<http://fr.youtube.com/watch?v=W9fU6ECZo3M>

[ DOSSIER ] **Pouvoir d'achat et consommation**

[SUITE DE LA UNE] Il ne s'agit pas ici de nier les difficultés financières de nombreux Français mais de s'interroger : le pouvoir d'achat, pour quoi faire ?

Le pouvoir d'achat ne dépend pas seulement de nos revenus, mais aussi du prix de nos désirs. Pourquoi ne pas consommer moins pour consommer tous et mieux. Au-delà des formules toutes faites, l'idée est que chacun essaie de rationaliser sa consommation : limiter l'achat de biens non-vitaux et/ou issus de l'importation, limiter ses déplacements ou les dépenses en matière de chauffage (pour des raisons évidentes de dépendance énergétique), etc.

Au-delà des comportements individuels, une volonté politique est nécessaire. Par exemple, l'augmentation du temps de travail est une aberration. A quoi serviraient les progrès techniques s'ils ne permettaient pas aux hommes de limiter leur charge de travail quotidien ? Par ailleurs, une meilleure répartition du temps de travail permettrait aux chômeurs d'accéder à l'emploi, ce qui améliorerait le pouvoir d'achat de ceux qui en ont vraiment besoin. En matière de transports, des investissements publics sont nécessaires pour favoriser des moyens de locomotion collectifs. Sinon, les quelques euros que les employés seraient susceptibles d'engran-

ger avec les heures supplémentaires permettraient à peine de nourrir leur automobile en essence...

Parler de pouvoir d'achat sans dire pour qui ni pour quoi, c'est accepter un certain mode de société : celui de la consommation comme objectif ultime pour tout citoyen.

**Benj.**

**Les faux remèdes du docteur S.**

Le gouvernement Sarkozy (Fillon ?) prétend avoir pris des mesures pour améliorer le pouvoir d'achat des Français. Pourtant les mesures en question ne concernent peu voire pas du tout ceux qui souffrent d'un manque de pouvoir d'achat. Au contraire, les inégalités de revenus empirent. D'abord parce que les baisses d'impôts (13 milliards d'euros) ne favorisent que les plus riches. Ensuite parce que la détaxation des heures supplémentaires aura un effet négligeable sur les revenus des travailleurs précaires et même totalement nul pour ceux qui sont exclus du marché du travail. ■

**Pourquoi les pauvres sont-ils gros ?**

produits sont moins chers que les produits sains, céréales et féculents exceptés.

Dans un entretien accordé au site d'informations européennes Euractiv<sup>1</sup>, Jaap C. Seidel, professeur de médecine et de nutrition, identifie deux raisons principales à cet écart de prix. La première est le coût de conservation et de transport des produits frais (fruits, légumes, viandes et poissons), plus délicats que les produits transformés. La seconde est politique : l'Europe subventionne fortement ses productions d'huile d'olive et de sucre et importe à bas coût du sucre de canne et des huiles saturées (palme, coco,...). >>>

Il faut croire que les pauvres des pays riches ne le sont pas assez : alors que le pauvre du Tiers-Monde a toujours la peau sur les os comme il se doit, l'obésité touche plus facilement les pauvres que les riches dans les pays riches. Selon les études de Nicole Darmon, de l'Inserm (Institut national français de la santé et de la recherche médicale), le niveau de revenu influe sur les comportements nutritionnels : les pauvres préfèrent acheter des produits emballés surchargés d'huile, de graisse, de sucre et de sel... simplement parce que ces



## [ DOSSIER ] Pouvoir d'achat et consommation

►► La solution, selon le Pr. Seidel, est également politique : il s'agit de favoriser les bons comportements en subventionnant sélectivement nos productions agricoles et en taxant les mauvais produits.

Et les pauvres des pays pauvres ? Jusqu'à présent ils gardaient la ligne en se nourrissant essentiellement de céréales et de féculents. Le développement des agro-carburants, qui porte le sac de riz au prix du baril de pétrole, risque de les contraindre au même régime que les pauvres des pays riches. **Folubert Sansonnet**

1 - <http://www.euractiv.com/fr/sante/entretien-regime-alimentaire-sain-devient-cher-pauvres/article-168913>

### La pub ne fait pas grandir



**A** lors que l'on parle de supprimer la publicité sur les chaînes publiques de télévision, il serait urgent de réglementer la publicité destinée aux enfants. Pourquoi les annonceurs ciblent-ils particulièrement les enfants ? Parce qu'il est facile de les convaincre : leur cerveau, en période intensive d'apprentissage, est particulièrement disponible, et n'a pas manqué de recul. Parce que ce sont des consommateurs à long terme. Parce qu'ils constituent un facteur important dans les décisions d'achat de leur famille. En France, un enfant sur 4, entre 8 et 12 ans, possède son propre téléviseur. 10 % des programmes regardés par les enfants de 4 à 10 ans sont des publicités contre 7 % pour les adultes. Aux États-Unis, un enfant entre 4 et 10 ans consacre en moyenne 2 h 18 par jour à la consommation de télévision, et voit 30 000 spots publicitaires par

an, selon l'association Consumers Union. Marques et produits marquent au fer rouge leur imaginaire. La Suède, qui présidait l'Union européenne au cours du premier semestre 2001, envisagea de faire adopter par l'Europe sa propre législation concernant les enfants et la publicité télévisée. Les professionnels de la communication, relayés à Bruxelles par plusieurs lobbies, dont l'EACA (European Association of Communications Agencies), le Advertising Education Forum et le Syndicat des annonceurs européens, firent pression pour empêcher un encadrement strict et ambitieux de la publicité à destination des enfants.

La France, qui devrait présider l'Union européenne à partir de juillet, relancera-t-elle le projet ? Vu les amitiés industrielles de notre nouveau président, on peut en douter. **Bo.F.**

### L'exemple suédois

La Suède, pays le plus avancé en la matière, a mis en place une réglementation stricte depuis l'apparition des chaînes privées en 1991, aux motifs que « c'est seulement lorsque les enfants ont l'âge de comprendre les objectifs cachés de la publicité qu'il est souhaitable de les y exposer », ou encore qu'une politique de laissez-faire laissez-aller serait « contraire aux valeurs démocratiques ». Sont interdites toutes les publicités visant les moins de 12 ans (jouets, vêtements, aliments). Aucune publicité n'est tolérée pendant les plages horaires réservées aux enfants. Des publicités destinées aux adultes ne peuvent en aucun cas suivre ou précéder immédiatement les émissions pour enfants. De plus, jusqu'à 21h en semaine et 22h le week-end, les spots mettant en scène des enfants ou des personnages qui leur sont familiers sont prohibés. Le simple recours à des éléments thématiques renvoyant à l'enfance (voix, rires, etc.) est également proscrit. ■

Source : Action consommation  
[www.actionconsommation.org](http://www.actionconsommation.org)

#### À LIRE :

- Nathalie Sapena, *L'Enfant Jackpot*, Flammarion, 2005.
- Marie Benilde, *On achète bien les cerveaux*, Raisons d'agir, 2007.



## [ DOSSIER ] Religion

## In God we Trust



Comment imaginer, vu de chez nous, une élection dans laquelle plus de la moitié des candidats seraient des religieux intégristes, opposés à l'avortement, favorable à la peine de mort et qui réfuteraient la théorie de l'évolution ? Encore que, avec Sarkozy « tout devient possible » ! **JMJ**

1 - Idéologie qui réfute les thèses de Darwin et la théorie de l'évolution expliquant que nous descendons du singe, et lui préfère la thèse, très scientifique, d'un monde peuplé par la seule descendance d'Adam et Eve.

2 - Emissions télévisées religieuses diffusées aux États-Unis. Certaines sont de véritables « shows » très populaires. Certains animateurs de ces programmes ont bâti des fortunes sur cette religion catholique.

La devise étatsunienne, qui est inscrite sur les dollars, semble plus vraie que jamais. Nous avons, en France, toujours regardé avec stupeur le fait religieux aux États-Unis, avec ses sectes innombrables, ses télé-évangélistes millionnaires, les serments prêtés sur la Bible dans les tribunaux ou encore l'influence du créationnisme<sup>1</sup>.

Les primaires du côté des Républicains offrent un tableau effarant de cette situation fort peu laïque. Sur sept candidats les Républicains alignent deux pasteurs (qui ont versé dans le télé-évangélisme<sup>2</sup> et un mormon militant; les autres sont des avocats d'affaires (ce qui n'est pas nécessairement plus rassurant). On sent bien, dans ces candidatures, toute la modernité du camp Républicain.

## De drôles de paroissiens

Monsieur Bolufer, l'ex-directeur de cabinet de Madame Boutin, limogé pour cause d'abus immobilier est un « bon » catholique. Il s'apprêtait à faire éjecter des HLM des personnes (7 % des locataires) qui dépassent les plafonds de ressources (sans avoir les moyens de louer dans le privé pour la plupart) parce qu'il trouvait cela immoral... avant que *Le Canard Enchaîné*<sup>1</sup> ne révèle qu'il occupait un appartement de luxe pour le tiers (ou le quart) du prix du marché.

Ce catholique intégriste, fervent partisan du professeur Lejeune et de ses comités (musclés) anti-avortement, manque de compassion pour les mal-logés et partage peu l'idéal de pauvreté du petit Jésus.

Il est vrai que son ancienne patronne, Christine Boutin, calottine enragée et grande prêtresse de la famille (opposée au PACS comme à l'avortement) fait preuve, elle aussi, d'un grand sens de la compassion et d'une charité toute chrétienne. Elle comparait dernièrement les femmes qui campaient rue de la Banque pour obtenir des logements à une « meute » à laquelle il ne fallait surtout pas céder.

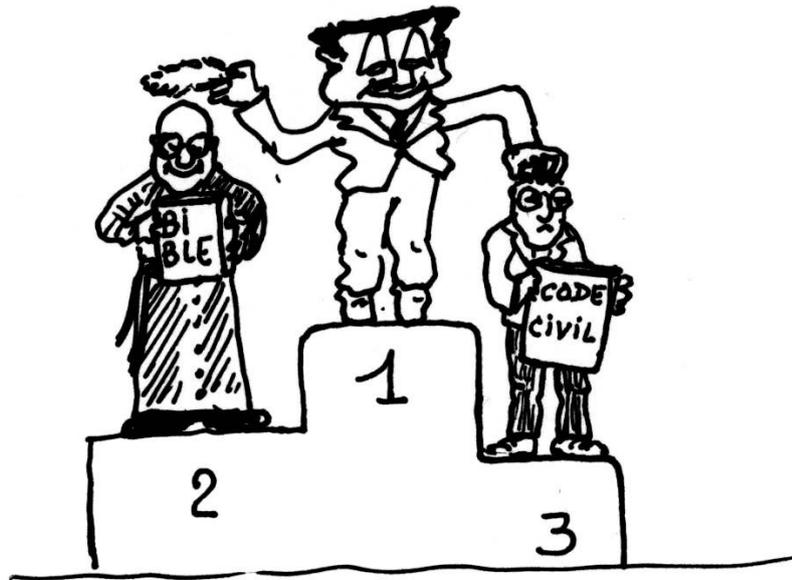
Pauvre Jésus !

**JMJ**

1- *Le Canard Enchaîné* du 12 décembre 2007



## [ DOSSIER ] Religion

Les vœux de la LDH pour 2008 :  
retrouver la République

En ce début d'année 2008, c'est d'abord aux instituteurs de la République que la Ligue des droits de l'homme tient à adresser ses vœux les plus solidaires. À ces instituteurs que le président de la République, inconscient des devoirs de sa charge, a insultés dans l'homélie qu'il a prononcée le 20 décembre dernier comme « chanoine du Latran ».

Selon Nicolas Sarkozy, « dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance ».

Le monde est plein de « fous de Dieu » qui, portés par une « espérance » délirante, poussent leur « engagement » jusqu'à « la radicalité du sacrifice de leur vie » et de

certains d'autres vies innocentes. Le tout au nom de « la différence entre le bien et le mal » et de la purification des âmes.

Qu'en tant qu'individu monsieur Sarkozy mette ces valeurs au pinacle n'est qu'un signe de plus de son ancrage, derrière l'agitation d'une communication « décomplexée », dans les valeurs les plus traditionalistes de la société française.

Mais qu'en tant que président de la République française il mette le curé au-dessus de l'instituteur comme responsable de « la transmission des valeurs », qu'il ignore à ce point ce que sont précisément les valeurs de la République qu'il est censé représenter, témoigne de l'ampleur de la crise politique et morale qu'aggrave son exercice de la fonction présidentielle.

L'article 1<sup>er</sup> de la Constitution définit la République française comme « laïque, démocratique et sociale ».

« Laïque », elle refuse le mélange entre convictions religieuses et exercice des responsabilités politiques.

« Démocratique », elle refuse la concentration des pouvoirs entre les mains d'un « Président-Soleil » entouré de « collaborateurs » et de courtisans.

« Sociale », elle refuse la juxtaposition d'un « bouclier fiscal » pour les plus riches et de la régression du « bouclier social » pour les plus pauvres.

Ce n'est pas seulement dans les jets privés, les yachts et au « Fouquet's » que s'étale le mépris des privilégiés pour cette fameuse « France qui se lève tôt ». C'est aussi dans le cynisme avec lequel sont foulées aux pieds, jour après jour, les valeurs républicaines.

La LDH salue donc d'abord, aujourd'hui, ces instituteurs qui, à ses yeux, restent les mieux à même de transmettre le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de solidarité. Et elle souhaite que 2008 donne à tous les Français plus d'occasions qu'en 2007 de retrouver, face au spectacle que donne la représentation politique, confiance en l'avenir de la République.

**La Ligue des droits de l'homme**

Pour en savoir plus :

La Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen (LDH) a été créée en 1898 pour défendre le capitaine Dreyfus. Elle observe et défend les droits individuels au sein de la République française, dans tous les domaines de la vie publique.

[www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)



## Hubertine Auclert : femme de l'Allier et désobéissante



La Révolution de 1789 n'a pas pu (ou voulu) mettre un terme à toutes les inégalités ; les femmes françaises en savent quelque chose, elles qui ne voteront qu'à l'issue de la seconde guerre mondiale. Hubertine Auclert fait partie de ces femmes qui, exaspérées par le machisme du code Napoléon, ont engagé une lutte de tous les instants pour les droits des femmes en pratiquant la désobéissance civile et l'action directe. Moins célèbre qu'Olympe de Gouge, Flora Tristan ou Louise Michel, elle est néanmoins cette suffragette du tournant du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle qui n'a pas hésité à déchirer le code civil place Vendôme (siège du ministère de la Justice) pour fêter son centenaire en 1907, à renverser une urne dans un bureau de vote en 1908 et même à s'attaquer à l'antifé-

minisme de gauche. Socialiste, elle se bat pour que la cause des femmes soit liée à la question sociale et non remise à plus tard ; elle ne mâche pas ses mots lorsqu'elle déclare que les socialistes qui temporisent « imitent en cela les prêtres qui promettent aux déshérités de la terre les jouissances du ciel » ou encore lorsqu'elle écrit : « Deux sortes d'individus sont encore asservis, les prolétaires et les femmes » ou « les idées toutes faites qu'ils préconisent (les anti-féministes) sont exactement pareilles à celles dont les dirigeants se servent pour les maintenir (les prolétaires) sous leur domination ».

Le temps passe, les femmes votent, Simone de Beauvoir, Gisèle Halimi et tant d'autres « salopes de Bobigny » ou encore Simone Veil et Yvette Roudy se sont battues pour que les femmes possèdent les mêmes droits que les hommes et le droit de disposer de leur propre corps mais la situation reste loin d'être satisfaisante.

Des milliers de femmes sont encore battues tous les jours par leurs compagnons, la presse politique préfère s'intéresser aux tenues de Madame Royal plutôt qu'à ses discours et les femmes continuent de gagner 18 % de moins que les hommes à qualification égale. Alors « aux armes citoyennes » ! Bien des combats restent à livrer et, surtout, à gagner.

**JMJ (d'après une idée de C. Goby)**

### EPM, non merci !

Vous connaissez les EPM ? Non bien sûr. Cette appellation discrète recouvre une triste réalité : la réouverture de centres de détention pour mineurs. Ces Établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) viennent compléter un dispositif, totalement axé sur la répression, qui comprenait déjà les Centres éducatifs renforcés et les Centres éducatifs fermés

voulu par un ancien ministre hélas devenu président. Ces dispositions, dont l'efficacité est déjà discutable au sens correctionnel du terme, sont une véritable catastrophe sur le plan humain et éducatif, en dépit des intentions et des intitulés affichés. L'organisation d'enseignants Émancipation lance aujourd'hui un manifeste pour dénoncer ce système,

expliquer pourquoi il ne résout rien et en quoi il est contraire aux principes du droit français et européen, mais aussi à la Convention internationale des droits de l'enfant.

**JMJ**

Pour lire le manifeste et en savoir plus :  
<http://pays-de-la-loire.emancipation.fr>  
Signer la pétition :  
[emancipationgd44@no-log.org](mailto:emancipationgd44@no-log.org)



## Le harcèlement contre l'association Kokopelli se poursuit

L'association Kokopelli<sup>1</sup> collecte, multiplie et distribue des semences biologiques d'anciennes variétés potagères et florales. Mais elle représente un grave danger pour certains, car non seulement elle est en contradiction avec certaines normes de l'UE, mais surtout elle représente un risque pour les semenciers industriels. Lors du procès en appel intenté par le GNIS et la FNPS<sup>2</sup> contre Kokopelli, l'association avait été condamnée par la Cour d'appel de Nîmes à des amendes d'un montant total de 17 767 euros. Elle s'était pourvue en Cour de Cassation sous les 48 heures, ce qui a normalement pour effet de suspendre l'exécution de la décision. Mais la Cour d'appel n'a pas tenu

compte du pourvoi en Cassation et a demandé au Trésor public de recouvrer le montant des pénalités. Ce dernier a tout simplement bloqué, début décembre, le compte bancaire personnel de Dominique Guillet, le président de l'association, et a sommé ce dernier de payer la somme due. À ce jour, 2 200 euros ont déjà été saisis sur son compte personnel.

**Bo. F.**

1 - Voir *Le Plaf* n° 3

2 - GNIS : Groupement national interprofessionnel des semences et plants / FNPS : Fédération nationale des professionnels des semences potagères et florales

## Le miroir aux alouettes

Une réforme, une de plus dans l'Éducation nationale.

Cette fois le ministre compte « revaloriser » l'enseignement professionnel.

Belle intention en apparence, cette réforme annoncée comme la solution à la dévalorisation des filières « pro » va produire l'effet exactement inverse.

En premier lieu les CIO (Centre d'information et d'orientation) ferment massivement faute de recrutement et d'argent, or ceux-ci étaient chargés de l'orientation, toujours délicate, des élèves en fin de troisième.

En second lieu, la réforme supprime la plupart des BEP (diplômes obtenus en deux ans) pour les remplacer par des « Bac pro » en 3 ans. Dans l'Académie de Créteil, par exemple, de 180 « champs professionnels » offerts cette année on passerait à 20 à la rentrée prochaine.

Conséquence : nombre d'élèves n'auront plus la formation de leur choix et les décrochages scolaires vont grimper en flèche. Alors pourquoi une telle réforme ?

Pour deux réponses principales.

La première réside dans les économies budgétaires induites : diminution du nombre d'enseignants et quasi suppression des copsy (conseillers d'orientation psychologues), suppression de BEP « coûteux », etc.

La seconde réside dans la volonté de privatiser discrètement l'éducation professionnelle ; le naufrage organisé de l'éducation professionnelle publique permettra de confier cette éducation à des écoles privées payantes et à des CFA (Centre de formation des apprentis-gérés par les Chambres de commerce et d'industrie) lesquelles délivrent une formation en alternance qui fournit aux entreprises une masse d'apprentis sous-payés.

JMJ

### SEUL À BORD ?

*C'est l'histoire d'un mec qui travaille à la Société Générale et qui crame 5 milliards...*



*... eh ! le répétez pas mais c'est lui aussi qui a fait couler le Titanic, à lui tout seul ! si si !*



## [ DOSSIER ] Départements

# Veut-on supprimer les départements ou bien les services publics ?

**L**a question de supprimer les départements revient comme un refrain, dès que l'obsession de la réduction des dépenses publiques refait surface. Aujourd'hui l'institution départementale est même accusée d'être un frein à la croissance dans le rapport de la commission Attali, ce qui est assez cocasse dans un pays où les achats publics représentent 15 % du PIB... Mais passons. La véritable question est de savoir si la suppression des départements reviendrait à réduire les dépenses publiques ou à baisser la qualité des services publics.

Le premier argument avancé par les ennemis des départements est le nombre d'échelons territoriaux : entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions, le découpage français serait trop complexe. Les plus anciennes institutions que sont les communes et départements sont les plus menacées, au nom de la Sainte Modernité. La Région, issue des lois de décentralisation de 1982, incarnerait la jeunesse, le dynamisme, l'Europe, l'avenir. Les départements seraient les vieilles issues de la Révolution française. Mais peut-on sereinement s'arrêter à ce constat d'image ? Ne serait-il pas préférable, dans un premier temps, de s'interroger sur le niveau territorial le plus pertinent pour chacune des politiques publiques dont sont en charge les collectivités, afin d'assurer le service le plus efficace et le moins coûteux pour les citoyens ?

L'efficacité n'est pas toujours sy-

nonyme de simplicité. Ainsi l'aménagement du territoire (transport, principaux équipements publics, culturels, sportifs, etc.) n'est pas l'affaire d'un seul échelon : la Région pense l'aménagement au niveau régional par le biais d'un schéma directeur, le Département « zoome » sur son territoire en assurant, par exemple, le transport reliant les principales communes du département, les communes et intercommunalités traitent de problématiques très locales : comment relier la ville-centre et les communes alentours ? Comment répartir au mieux les équipements de proximité ? Ce « maillage » du territoire français permet un service public performant, fondé sur un objectif essentiel : l'égal accès de tous les citoyens aux services et équipements publics. Or la suppression de l'échelon départemental pourrait bien constituer un risque sérieux pour cette recherche d'égalité. Les franges rurales des départements vont-elles être, depuis le chef lieu de région, traitées avec autant de soin qu'aujourd'hui ? Peut-être. Mais c'est bel et bien la question qu'il faut se poser, en lieu et place de ce discours creux et rigide sur le nombre d'échelons territoriaux.

Si l'on opte pour une vision compréhensible de la question, on peut clamer que l'une des spécificités françaises est le coût de son administration. On peut aussi voir les choses autrement, et se dire que nous avons choisi de construire un système de gouvernance locale qui se soucie d'égalité terri-

toriale. Veut-on, seulement pour copier certains de nos voisins européens, y renoncer ? Ne tombons pas dans le piège insupportable de ceux qui hurlent à l'archaïsme de notre système : n'oublions pas que souvent, pour ceux qui brandissent cet argument, l'égalité est aussi un concept archaïque.

**Magali**

### L'État est partout

Avant de supprimer les départements, il existe d'autres pistes à creuser pour réduire les dépenses publiques : par exemple, s'atteler à supprimer certains « doublons ». Un cas concret : imaginons une commune qui veut se doter d'un équipement sportif important. Elle fait appel, pour obtenir des financements, au département, à la région (services jeunesse et sports de ces collectivités) et aux services de l'État (direction jeunesse et sport, un service déconcentré du ministère). Résultat : le dossier est instruit par ces trois institutions, qui ont chacune leurs critères de subventions propres. Ces financements croisés pourraient certainement être simplifiés. Que l'État, via les préfetures, exerce un contrôle sur les collectivités et la légalité de leurs actes : rien de plus normal dans notre république unitaire. Mais doit-il aller jusqu'à donner son avis sur l'emplacement de la salle de sport dans une ville de 2000 habitants ? ■

[ DOSSIER ] **Départements****A quoi sert un conseiller général ?**

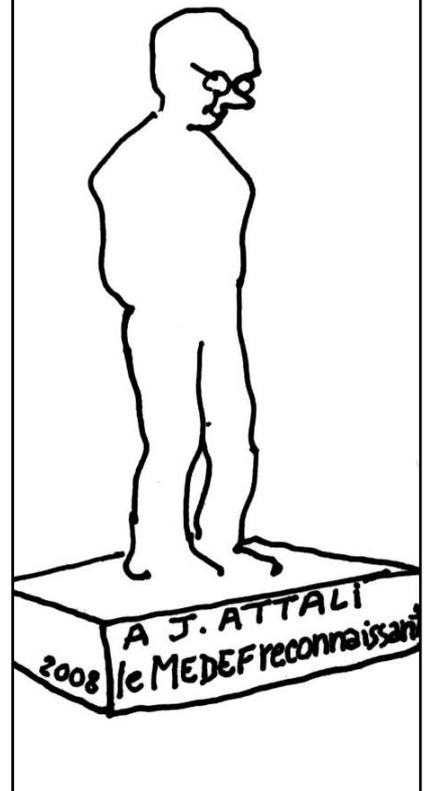
En mars prochain, la moitié des électeurs vont devoir élire non seulement leurs conseillers municipaux, mais aussi leur conseiller général. C'est-à-dire l'élu le moins connu des électeurs, siégeant pourtant dans une des plus vieilles collectivités françaises.

**E**n 1790, l'Assemblée nationale décide de diviser le territoire français en départements. Bonaparte transforme ensuite cette invention de la révolution à sa manière : il utilise ce découpage pour asseoir le contrôle de l'État y compris dans les zones les plus reculées. Chaque département est alors dirigé par un préfet, qui applique localement les décisions prises par le pouvoir central à Paris. Aujourd'hui la préfecture et le conseil général sont deux institutions bien distinctes : la première est le représentant territorial de l'État (les « services déconcentrés de l'État ») dont les pouvoirs ont été restreints mais qui contrôlent la légalité des actes et continuent d'attribuer des financements à des projets locaux. La seconde est une assemblée élue au suffrage universel direct pour 6 ans, qui élabore ses propres politiques départementales et vote, depuis 1980, ses propres taux d'imposition.

Il faut attendre les lois de décentralisation de 1982 (loi Defferre) et 1983 pour qu'ils bénéficient de réels pouvoirs : l'État transfère aux régions, départements et municipalités des compétences, assortis de moyens financiers importants. Les départements sont alors en charge de nombreuses prestations d'aide sociale dont le RMI, des routes départementales, de la construction et de l'entretien des collèges, des archives et musées départementaux. La nouvelle vague de transferts de

compétences, intervenue par la loi du 13 août 2004 sous le gouvernement Raffarin, est beaucoup plus critiquée parmi les élus locaux : l'État attribue aux collectivités locales de nouvelles missions, sans transférer l'intégralité des moyens financiers correspondants. Les départements doivent alors gérer de nouvelles routes (avec les conséquences que cela implique en termes de personnel), une extension de leurs compétences en matière sanitaire et sociale, et l'absorption de l'ensemble du personnel non enseignant des collèges. D'où le casse-tête budgétaire actuel auquel sont confrontés les conseillers généraux. Des choix vont devoir être faits et certaines politiques seront abandonnées. Alors qu'on parle de supprimer les départements, l'enjeu des prochaines cantonales (en mars 2008) n'a peut-être jamais été aussi important pour le maintien des services publics locaux.

**Magali**

**PARCOURS****les ressources des collectivités**

Les collectivités locales (communes, intercommunalités, départements, régions) sont financées, en moyenne, à hauteur de 30 % par des dotations de l'État, et à hauteur de 50 % par la fiscalité directe et indirecte. Les 20 % restants proviennent des emprunts, de ventes de biens et services aux usagers et de fonds européens. Quatre taxes principales constituent leurs recettes fiscales : la taxe professionnelle, payée par les entreprises, la taxe foncière sur les propriétés bâties, payée par tous les propriétaires de locaux qu'ils soient ou non occupants des lieux, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et la taxe d'habitation, payée par toute personne qui occupe un logement. Ces ressources sont affectées aux collectivités de la manière suivante : 60 % pour les communes, 30 % pour les départements, 10 % pour les régions. ■



LE PIAF - N°21 - FÉVRIER 2008

# Les réussites du libéralisme

## » La dette publique et privée aux États-Unis

(Réserve fédérale)

1952 = 130 %

2007 = 235 % (comme quoi diminuer les impôts des riches et supprimer les droits sociaux ça fait du bien à l'économie d'un État).

## » Part des salaires dans le PIB en France

(Insee)

1980 = 78 %

2004 = 67 % (à qui revient la différence, on se le demande).

## » Évolution du Taux de croissance en France

(Insee)

De 1960 à 1969 = 5,6%

De 1970 à 1979 = 3,7 %

De 1980 à 1989 = 2,2 %

De 1990 à 2000 = 2 %

De 2000 à 2007 = 1,6 % (démonstration sur la superbe gestion économique de la France par ceux qui sacrifient tout au dogme de la croissance).

## » La productivité en France PIB par actif occupé

(c'est la création de richesse par travailleur - sur la base de 100 en 2000)

(Insee)

1820 = 10

1910 = 20

1960 = 21

1975 = 35

2000 = 100 (il n'y a aucun doute avec 65 % de gain de productivité en 25 ans il est « inéluctable » de reculer l'âge de la retraite et inimaginable d'augmenter les salaires).

JMJ



# [ AGENDA ]

## LA GRANDE MESSE AUX SONDAGES D'OPINION

Rencontre organisée par le collectif

« Sondons les Sondages ! »

Samedi 9 février - 14h - Place de la République - Paris 3<sup>e</sup>.

<http://sls.hautetfort.com>

## « QUI DIT MIEUX ? »

Débat autour du documentaire sur le travail de Pierre Carles, Christophe Coello, Stéphane Goxe.

Mercredi 13 février - 19h45 - CICP - 21ter, rue Voltaire - Paris 11<sup>e</sup>.

[www.librairie-quilombo.org](http://www.librairie-quilombo.org)

## MIGRATIONS ET MONDIALISATION.

Jean Magniadas (membre du Conseil économique et social) abordera le thème des migrations internationales.

Judi 14 février - 20h30 - Ecole supérieure de commerce (ESC) - 4, bvd Trudaine - Clermont-Ferrand (63).

Tél. : 04 74 29 45 26

## « LES MÉDIAS ET LE BUSINESS DU SPORT SPECTACLE »

Avec Johann Harscoët, auteur de

« L'équipe, l'épique et l'éthique », paru dans *Le Monde diplomatique* de septembre 2007.

Judi 14 février - 19h - Bourse du Travail - 3 rue du château d'eau - Paris 10<sup>e</sup>.

[www.acrimed.org](http://www.acrimed.org)

## ÉCOLOGIE

Soirée courts-métrages écolos, organisée par le Barbizon avec Comsom' solidaire & Le Cinécolo.

Vendredi 15 février - 20h - Centre d'Animation de la Poterne des Peupliers - 1, rue Gouthière - Paris 13<sup>e</sup>.

[www.lebarbizon.org](http://www.lebarbizon.org)

## INTERMITTENTS

Projection-débat, du film de Christian Rouaud « Les Lip, l'imagination au pouvoir »

Samedi 16 février - 13h30 - La Belle Étoile -

14, rue Saint-Just - La Plaine-Saint-Denis (93).  
[www.cie-jolietome.org/cadres.html](http://www.cie-jolietome.org/cadres.html)

## « L'OEUVRE DE PIERRE BOURDIEU »

Avec des conférences d'Abel Kouvouama, Frédéric Lebaron et Louis Pinto.

Vendredi 22 février - de 17 à 20h, amphithéâtre de la Présidence - Université de Pau et des Pays de l'Adour - Pau (64).

[www.pauses.net](http://www.pauses.net)

## MANIFESTATION CONTRE LE MINISTÈRE DE L'IDENTITÉ NATIONALE !

Samedi 23 février - 15h - métro Denfert-Rochereau - Paris 14<sup>e</sup>.

<http://www.anticolonial.net/>

## POUR LES PARISIENS :

★ l'agenda mensuel des résistances et des alternatives est sur

<http://letohubohu.free.fr/>

★ un nouvel agenda militant sur

<http://demosphere.eu>



# [ BULLETIN D'ABONNEMENT ]

LE PIAF



Le Piaf est un journal participatif à contenu gratuit, sous format électronique et surtout papier pour que le plus grand nombre de personnes puissent y avoir accès, pour le lire et le partager.

Vous pouvez l'imprimer

à partir du site [www.le-piaf.org](http://www.le-piaf.org)

Si vous souhaitez devenir diffuseur du Piaf, nous vous proposons aussi de vous en envoyer un grand nombre à prix coûtant.

Nous cherchons aussi des lieux de dépôt pour indiquer à nos lecteurs où trouver des Piaf.

Les chèques sont à adresser à l'ordre de : **Le Piaf**  
**Le Piaf - 3 rue d'Orchamp - 75018 Paris - France**

## JE SOUHAITE :

1 ABONNEMENT ANNUEL INDIVIDUEL = 12 €

RECEVOIR PLUSIEURS EXEMPLAIRES D'1 NUMÉRO

30 EX = 4,60 €  100 EX = 9 €

PROPOSER UN LIEU DE DÉPÔT

ADHÉRER À L'ASSOCIATION LE PIAF = 15 € (OU + SI AFFINITÉS)

FAIRE UN DON

NOM .....

PRÉNOM .....

ADRESSE .....

.....

EMAIL .....